

# Adhésion

Pour adhérer à l'association

Si vous souhaitez devenir **membre actif** de l'association Ars Industrialis vous pouvez, après avoir pris connaissance des statuts retourner le bulletin d'adhésion complété et signé, accompagné d'un chèque de 16 Euros à l'ordre de : "Association Ars Industrialis".

Nous vous proposons également une **adhésion de soutien** dont la cotisation minimum est de 50 Euros. Pour les membres imposables en France , un reçu fiscal sera adressé aux adhérents ayant versé 50 Euros ou plus (adhésion de soutien) : votre versement est fiscalement déductible de 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du C.G.I. modifié le 13 Juin 2005).

Les **adhérents qui résident à l'étranger**, peuvent parallèlement à l'envoi de leur bulletin d'adhésion, faire à l'ordre de l'Association Ars Industrialis un virement bancaire IBAN : FR 76 1751 5900 0004 0663 3831 339 BIC : CEPAFRPP751. Pour obtenir le bulletin d'adhésion cliquez [ici](#).

Nous vous remercions d'adresser votre courrier à l'adresse suivante : Ars Industrialis, 3 rue de Venise, 75004 Paris.

Pour **renouveler votre adhésion**, vous pouvez nous adresser votre cotisation avec à un bulletin d'adhésion (simple ou de soutien) et en précisant seulement les informations qui ont changées (surtout s'il s'agit de votre adresse électronique).

**Enfin nous vous invitons à vous inscrire à notre lettre d'information :**

<http://lists.sopinspace.net/cgi-bin/mailman/listinfo/commai>

*Les informations concernant l'association vous seront adressées via cette lettre d'information. Il est donc impératif que vous vous y inscriviez au moment de votre adhésion.*